

EPCC FOSSILEA

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025**

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Pierres Dorées à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq à neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Président.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 14

Nombre d'exprimés : 16

SOUS-PREFECTURE**19 DEC. 2025**VILLEFRANCHE S/S (Rhône)
Reçu le**Etaient présents :**

Délégués de la CCBPD : Daniel POMERET, Claire PEIGNE, Philippe BOUTEILLE, Sylvie JOVILLARD, Philippe SOLER, Laurent DUBUY, Valérie DUGELAY, Gérard CHARDON (titulaires)

Déléguée de la commune de Saint-Jean-des-Vignes :
Alexandra CHEVALIER,

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Christiane ENTZMANN

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCOD

Délégués de l'EPCC FOSSILEA représentants du personnel :
Céline GIGLIO, Corentin FAVRE.

Présence exceptionnelle : Pauline LANDRY-TEMPOREL (DGA à la CCBPD), Eric TEISSIER (DGS à la CCBPD).

Absents Excusés :

Déléguée titulaire de la CCBPD : Pascale BAY

Délégués suppléants de la CCBPD : Jacques PARIOST, Catherine MOINE, Christian GALLET, Régine GAUTHIER GUDIN, René BLANCHET, Séverine FELIX, Marie-Claire PAQUET.

Déléguée de la commune de Saint-Jean-des-Vignes : Mélanie PEREZ

Délégué de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD

Pouvoirs :

- Pascale BAY donne pouvoir à Valérie DUGELAY
- Denis BINAUD donne pouvoir à Christiane ENTZMANN

Secrétaire de séance : Laurent DUBUY

III. Convention de partenariat avec le Syndicat mixte du Beaujolais GEOPARC en vue d'une assistance scientifique.

Le label "Géoparc" est un label attribué par l'UNESCO qui reconnaît à un territoire un patrimoine géologique remarquable. Ce label a été décerné au Géoparc du Beaujolais reconnaissant son patrimoine exceptionnel. Pour mener à bien sa mission, le Géoparc doit s'appuyer sur des experts en géologie, paléontologie et biodiversité, notamment Fossilea, géosite considéré comme le centre d'interprétation du Géoparc du Beaujolais, haut lieu scientifique en matière de géologie, est en mesure d'apporter cette expertise.

Un partenariat avait donc été mis en place entre l'association Espace Pierres Folles et le Syndicat Mixte du Beaujolais (SMB) qui anime le Géoparc. Suite à sa création, l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Fossilea a souhaité maintenir ce partenariat.

L'EPCC FOSSILEA apportera au SMB son expertise et son soutien dans les domaines suivants, notamment par l'intermédiaire de son conservateur :

- conseil et assistance scientifique pour l'élaboration des dossiers administratifs du Géoparc, participation à des réunions relatives aux aspects géologiques et scientifiques du Géoparc du Beaujolais, accompagnement des acteurs de terrain pour leur diagnostic et actions de valorisation scientifiques, pédagogiques et culturelles ;
- recherche et développement scientifiques pour mener des travaux de recherche ayant pour but de développer la connaissance scientifique de la géologie et des géosites du Géoparc, développer et accompagner les travaux de recherche, participer aux sorties de terrain du comité scientifique, réalisation et/ou relecture de supports de publication scientifiques.

Ce soutien se traduira par du temps passé par le conservateur du musée dans la limite de 20 % de son temps de travail soit environ 4.5 jours par mois.

Le SMB remboursera l'EPCC du temps que le conservateur aura consacré au Géoparc du Beaujolais sur la base d'un taux horaire chargé et dans la limite de 19 056 euros par an. Il remboursera également à l'EPCC les frais kilométriques éventuels.

La convention encadrant ce partenariat sera conclue pour l'année 2025 et renouvelable par voie d'avenant pour l'année 2026.

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

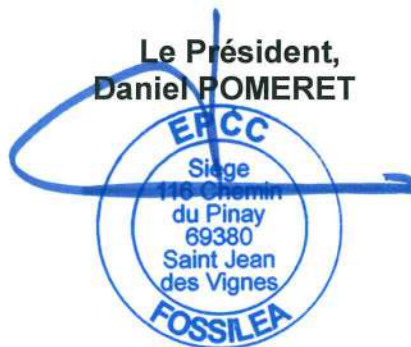
Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de :

- Approuver la poursuite du partenariat scientifique mis en place entre le musée et le syndicat mixte du Beaujolais,
- Approuver la convention définissant les conditions et modalités de ce partenariat,
- Autoriser la Directrice par intérim à signer ladite convention,
- Les recettes de fonctionnement en résultant seront inscrites au budget principal, exercice 2025 et suivant.

**Le Secrétaire,
Laurent DUBUY**



**Le Président,
Daniel POMERET**



EPCC FOSSILEA

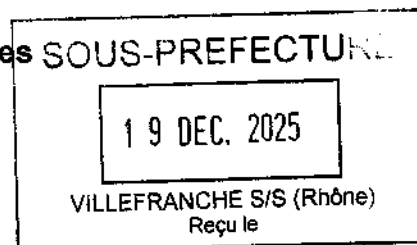
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025**

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Pierres Dorées à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq à neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Président.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 14

Nombre d'exprimés : 16



Etaient présents :

Délégués de la CCBPD : Daniel POMERET, Claire PEIGNE, Philippe BOUTEILLE, Sylvie JOVILLARD, Philippe SOLER, Laurent DUBUY, Valérie DUGELAY, Gérard CHARDON (titulaires)

Déléguée de la commune de Saint-Jean-des-Vignes :
Alexandra CHEVALIER,

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Christiane ENTZMANN

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCOD

Délégués de l'EPCC FOSSILEA représentants du personnel :
Céline GIGLIO, Corentin FAVRE.

Présence exceptionnelle : Pauline LANDRY-TEMPOREL (DGA à la CCBPD), Eric TEISSIER (DGS à la CCBPD).

Absents Excusés :

Déléguée titulaire de la CCBPD : Pascale BAY

Délégués suppléants de la CCBPD : Jacques PARIOST, Catherine MOINE, Christian GALLET, Régine GAUTHIER GUDIN, René BLANCHET, Séverine FELIX, Marie-Claire PAQUET.

Déléguée de la commune de Saint-Jean-des-Vignes : Mélanie PEREZ

Délégué de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD

Pouvoirs :

- Pascale BAY donne pouvoir à Valérie DUGELAY
- Denis BINAUD donne pouvoir à Christiane ENTZMANN

Secrétaire de séance : Laurent DUBUY

IV. Convention de refacturation de charges par la CCBPD à l'EPCC pour l'exercice 2025

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « Fossilea » a été créé par arrêté préfectoral du 2 décembre 2024 entre la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) et la commune de Saint Jean Des Vignes afin de gérer et exploiter le musée Fossilea.

Pour accompagner sa structuration et permettre l'ouverture du musée, la CCBPD a dû prendre en charge un certain nombre de dépenses qu'il convient désormais de refacturer à l'EPCC.

La CCBPD a pris en charge 3 types de dépenses :

- les dépenses d'électricité pour un montant total sur l'année 2025 estimé à 27 849,16 euros ;
- une partie des dépenses permettant l'approvisionnement de la boutique pour un montant de 20 880 euros ;
- les dépenses liées à l'équipement et la gestion informatique et de téléphonie pour un montant total estimé de 16 522,22 euros.

Ces sommes seront refacturées à l'EPCC avant la fin de l'année 2025, étant précisé que lesdites charges sont prévues au budget primitif du budget principal 2025 de l'EPCC.

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de :

- Approuver la refacturation des dépenses engagées par la CCBPD à l'EPCC Fossilea pour un montant total sur l'année 2025 estimé à plus de 65 000 euros,
- Approuver la convention détaillant les conditions de cette refacturation à conclure entre l'EPCC Fossilea et la CCBPD,
- Autoriser la directrice par intérim à signer ladite convention,
- Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits – exercice 2025 au chapitre 011 – Charges à caractère général et 65 – Autres charges de gestion courante.

**Le Secrétaire,
Laurent DUBUY**



**Le Président,
Daniel POMERET**



EPCC FOSSILEA

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025**

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Pierres Dorées à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq à neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Président.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 14

Nombre d'exprimés : 16

SOUS-PREFECTURE**19 DEC. 2025**VILLEFRANCHE S/S (Rhône)
Reçu le**Etaient présents :**

Délégués de la CCBPD : Daniel POMERET, Claire PEIGNE, Philippe BOUTEILLE, Sylvie JOVILLARD, Philippe SOLER, Laurent DUBUY, Valérie DUGELAY, Gérard CHARDON (titulaires)

Déléguée de la commune de Saint-Jean-des-Vignes :
Alexandra CHEVALIER,

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Christiane ENTZMANN

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCOD

Délégués de l'EPCC FOSSILEA représentants du personnel :
Céline GIGLIO, Corentin FAVRE.

Présence exceptionnelle : Pauline LANDRY-TEMPOREL (DGA à la CCBPD), Eric TEISSIER (DGS à la CCBPD).

Absents Excusés :

Déléguée titulaire de la CCBPD : Pascale BAY

Délégués suppléants de la CCBPD : Jacques PARIOST, Catherine MOINE, Christian GALLET, Régine GAUTHIER GUDIN, René BLANCHET, Séverine FELIX, Marie-Claire PAQUET.

Déléguée de la commune de Saint-Jean-des-Vignes : Mélanie PEREZ

Délégué de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD

Pouvoirs :

- Pascale BAY donne pouvoir à Valérie DUGELAY
- Denis BINAUD donne pouvoir à Christiane ENTZMANN

Secrétaire de séance : Laurent DUBUY

V. Avenant à la convention de prestation entre l'EPCC et la CCBPD

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « Fossilea » a été créé par arrêté préfectoral du 2 décembre 2024 entre la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) et la commune de Saint Jean Des Vignes.

Cet établissement étant récemment créé, il a besoin d'être accompagné dans l'exécution de missions administratives. La CCBPD et l'EPCC ont ainsi décidé de recourir au mécanisme de coopération prévu à l'article L5214-16-1 du code général des collectivités territoriales selon lequel :

« La communauté de communes peut confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

Dans les mêmes conditions, ces collectivités territoriales et établissements publics peuvent confier à la communauté de communes la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions ».

Par une convention de juin 2025, l'EPCC a choisi de confier à la CCBPD des missions d'appui relatives à son fonctionnement administratif à savoir :

- Un appui en matière de ressources humaines qui couvre notamment une aide en matière d'organisation du temps de travail et de prévention au travail,
- Un appui en matière juridique qui recouvre notamment un appui pour la passation et l'exécution des marchés publics ainsi qu'un accompagnement juridique sur les questions portant sur le droit public,
- Un appui en matière de pilotage administratif et financier qui porte notamment sur la gestion budgétaire ou encore la préparation du Conseil d'administration.

Les missions d'appui en matière d'informatique et de téléphonie n'ont pas été identifiées dans la convention, or, un appui dans ce domaine est nécessaire.

Les services de la CCBPD pourront accompagner l'EPCC pour les missions suivantes :

- Appui à la préparation des conseils d'administration,

- Conseil en matière de fonctionnement administratif et d'organisation,
- Appui à la préparation des documents budgétaires,
- Conseil et assistance financière,
- Appui à la gestion du système d'information.

Les conditions détaillées dans la convention d'origine demeurent inchangées. Les services de la CCBPD interviennent sur sollicitation des services de l'EPCC. Un bilan sera fait annuellement sur le nombre de sollicitations et le temps passé pour l'exercice des missions d'accompagnement.

L'EPCC remboursera à la CCBPD les frais engagés par cette dernière pour assurer les missions et activités qui lui sont confiées au titre des dispositions de la convention de gestion. Le montant des sommes dues sera calculé en fonction du temps avec un cout journalier de 100€.

Ces sommes seront refacturées à l'EPCC avant la fin de l'année 2025, étant précisé que lesdites charges sont prévues au budget primitif du budget principal 2025 de l'EPCC.

Vu la délibération 25 2025 du 11 juin 2025 relative à la convention de prestations entre la CCBPD et l'EPCC,

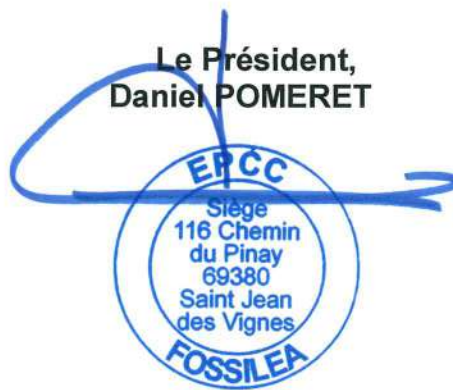
Vu le projet d'avenant à la convention annexé à la présente délibération,

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de :

- Approuver l'appui administratif et technique apporté par la CCBPD à l'EPCC Fossilea pour l'accompagner dans sa phase de démarrage en matière informatique et de téléphonie,
- Approuver l'avenant à la convention de gestion à conclure entre l'EPCC Fossilea et la CCBPD,
- Autoriser la directrice par intérim à signer ledit avenant,
- Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire – exercice 2025 et suivants
– Chapitre 012 – Charges de personnel.

**Le Secrétaire,
Laurent DUBUY**

**Le Président,
Daniel POMERET**



EPCC FOSSILEA

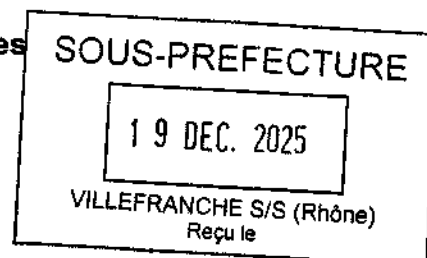
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025**

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Pierres Dorées à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq à neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Président.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 14

Nombre d'exprimés : 16



Etaient présents :

Délégués de la CCBPD : Daniel POMERET, Claire PEIGNE, Philippe BOUTEILLE, Sylvie JOVILLARD, Philippe SOLER, Laurent DUBUY, Valérie DUGELAY, Gérard CHARDON (titulaires)

Déléguée de la commune de Saint-Jean-des-Vignes :
Alexandra CHEVALIER,

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Christiane ENTZMANN

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCOD

Délégués de l'EPCC FOSSILEA représentants du personnel :
Céline GIGLIO, Corentin FAVRE.

Présence exceptionnelle : Pauline LANDRY-TEMPOREL (DGA à la CCBPD), Eric TEISSIER (DGS à la CCBPD).

Absents Excusés :

Déléguée titulaire de la CCBPD : Pascale BAY

Délégués suppléants de la CCBPD : Jacques PARIOST, Catherine MOINE, Christian GALLET, Régine GAUTHIER GUDIN, René BLANCHET, Séverine FELIX, Marie-Claire PAQUET.

Déléguée de la commune de Saint-Jean-des-Vignes : Mélanie PEREZ

Délégué de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD

Pouvoirs :

- Pascale BAY donne pouvoir à Valérie DUGELAY
- Denis BINAUD donne pouvoir à Christiane ENTZMANN

Secrétaire de séance : Laurent DUBUY

VI. Mise en place d'une prime de salissure

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) FOSSILEA met à disposition de ses salariés des tenues de travail contribuant à véhiculer l'image du musée, d'une part, et, fournit des équipements de protection individuelle, d'autre part.

L'article L 4122-2 du Code du travail précise que « *Les mesures prises en matière de santé et de sécurité au travail ne doivent entraîner aucune charge financière pour les travailleurs* ».

De même, plusieurs arrêts de la Cour de Cassation ont conclu que « *l'employeur doit assurer l'entretien des tenues de travail dont il impose le port au salarié* » (Cour de cassation, civile, Chambre sociale, 14 février 2018, 16-25.563).

Il est proposé de mettre en place une prime mensuelle de 15 euros pour les salariés éligibles.

La prime sera versée chaque mois 11 mois sur 12 afin de tenir compte des congés annuels (ainsi, la prime sera versée de février à décembre).

Cette prime ne sera pas proratisée en fonction de la quotité travaillée.

Les postes éligibles à cette prime sont identifiés ci-après :

Libellé de l'emploi permanent	Nombre de postes	Eligibilité à la prime
Direction de l'établissement	1	Non
Conservation du musée	1	Oui
Gestion administrative et financière	1	Non
Médiation culturel	4	Oui
Gestion technique et maintenance	1	Oui

La prime pourra également être versée à tout salarié recruté temporairement sur l'un des emplois éligibles.

Vu l'article L4122-2 du Code du travail,

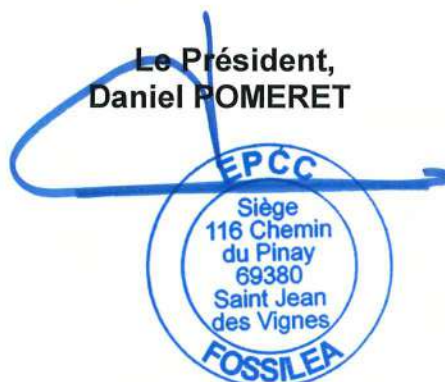
Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de :

- Mettre en place une prime de salissure d'un montant de 15 euros par mois versée chaque mois de l'année à l'exception du mois de janvier.

**Le Secrétaire,
Laurent DUBUY**



**Le Président,
Daniel POMERET**



EPCC FOSSILEA

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025**

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Pierres Dorées à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq à neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Président.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires**Nombre de présents : 14****Nombre d'exprimés : 16****SOUS-PREFECTURE****19 DEC. 2025**VILLEFRANCHE S/S (Rhône)
Reçu le**Etaient présents :**

Délégués de la CCBPD : Daniel POMERET, Claire PEIGNE, Philippe BOUTEILLE, Sylvie JOVILLARD, Philippe SOLER, Laurent DUBUY, Valérie DUGELAY, Gérard CHARDON (titulaires)

Déléguée de la commune de Saint-Jean-des-Vignes :

Alexandra CHEVALIER,

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Christiane ENTZMANN

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCOD

Délégués de l'EPCC FOSSILEA représentants du personnel : Céline GIGLIO, Corentin FAVRE.

Présence exceptionnelle : Pauline LANDRY-TEMPOREL (DGA à la CCBPD), Eric TEISSIER (DGS à la CCBPD).

Absents Excusés :

Déléguée titulaire de la CCBPD : Pascale BAY

Délégués suppléants de la CCBPD : Jacques PARIOST, Catherine MOINE, Christian GALLET, Régine GAUTHIER GUDIN, René BLANCHET, Séverine FELIX, Marie-Claire PAQUET.

Déléguée de la commune de Saint-Jean-des-Vignes : Mélanie PEREZ

Délégué de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD

Pouvoirs :

- Pascale BAY donne pouvoir à Valérie DUGELAY
- Denis BINAUD donne pouvoir à Christiane ENTZMANN

Secrétaire de séance : Laurent DUBUY

VII. Définition des règles et durées d'amortissement applicables aux immobilisations de l'EPCC.

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) FOSSILEA a l'obligation d'amortir les immobilisations constituant son patrimoine. Les durées d'amortissement suivantes sont proposées :

IMPUTATION DE L'IMMOBILISATION	DUREE D'AMORTISSEMENT
Biens de faible valeur (montant inférieur à 500 euros toutes taxes comprises)	1
20 Immobilisations incorporelles	
203 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	
2031 Frais d'études (non suivis de travaux)	5
2032 Frais de recherche et de développement	5
2033 Frais d'insertion (non suivi de travaux)	5
205 Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	
2051 Concessions et droits assimilés	2
208 Autres immobilisations incorporelles	
2087 Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5
2088 Autres immobilisations incorporelles	5
21 Immobilisations corporelles	
211 Terrains	
2111 Terrains nus	non amortissable
2115 Terrains bâtis	
2118 Autres terrains	
212 Agencements et aménagements de terrains	
2125 Terrains bâtis	40
2128 Autres terrains	40
213 Constructions	
2131 Bâtiments	40
2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15
2138 Autres constructions	15
215 Installations, matériel et outillage techniques	
2151 Installations complexes spécialisées	15
2153 Installations à caractère spécifique	40
2154 Matériel industriel	5
2155 Outillage industriel	5
2157 Agencements et aménagements des matériel et outillage industriels	15
2158 Autres	5
216 Collections et œuvres d'art	non amortissable
218 Autres immobilisations corporelles	

2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	10
2182 Matériel de transport	6
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5
2184 Mobilier	10
2188 Autres	10

Les subventions d'équipement perçues seront amorties sur la même durée que celles appliquées aux immobilisations financées par celles-ci.

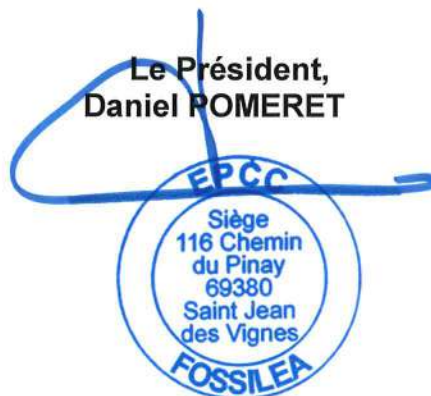
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de :

- définir les règles et durées d'amortissement pour les immobilisations acquises par l'EPCC à compter du 1^{er} janvier 2026 telles que détaillées ci-dessus,
- amortir sur un an les biens de faible valeur (valeur inférieure à 500 euros).

**Le Secrétaire,
Laurent DUBUY**

**Le Président,
Daniel POMERET**



EPCC FOSSILEA

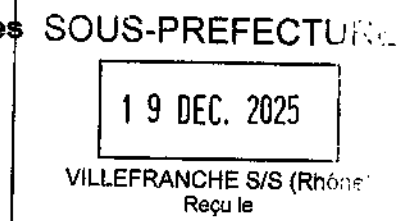
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025**

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Pierres Dorées à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq à neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Président.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 14

Nombre d'exprimés : 16

**Etaient présents :**

Délégués de la CCBPD : Daniel POMERET, Claire PEIGNE, Philippe BOUTEILLE, Sylvie JOVILLARD, Philippe SOLER, Laurent DUBUY, Valérie DUGELAY, Gérard CHARDON (titulaires)

Déléguée de la commune de Saint-Jean-des-Vignes :

Alexandra CHEVALIER,

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Christiane ENTZMANN**Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCOD****Délégués de l'EPCC FOSSILEA représentants du personnel : Céline GIGLIO, Corentin FAVRE.**

Présence exceptionnelle : Pauline LANDRY-TEMPOREL (DGA à la CCBPD), Eric TEISSIER (DGS à la CCBPD).

Absents Excusés :**Déléguée titulaire de la CCBPD : Pascale BAY**

Délégués suppléants de la CCBPD : Jacques PARIOST, Catherine MOINE, Christian GALLET, Régine GAUTHIER GUDIN, René BLANCHET, Séverine FELIX, Marie-Claire PAQUET.

Déléguée de la commune de Saint-Jean-des-Vignes : Mélanie PEREZ**Délégué de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD**

Pouvoirs :

- Pascale BAY donne pouvoir à Valérie DUGELAY
- Denis BINAUD donne pouvoir à Christiane ENTZMANN

Secrétaire de séance : Laurent DUBUY

VIII. Débat d'orientations budgétaires pour 2026

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est un exercice réglementaire prévu par l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément à ce même article, il doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La tenue du DOB conditionne la légalité du budget primitif, et celui-ci est nécessairement adopté un jour et lors d'une séance du Conseil d'administration distincts de ceux d'approbation du budget primitif.

Il donne lieu à la rédaction d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB). Il est pris acte de la tenue du DOB par une délibération spécifique.

Ce rapport donne lieu à un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique. Le rapport d'orientations budgétaires 2026 de l'établissement public de coopération culturelle FOSSILEA joint en annexe est ainsi proposé aux membres du Conseil d'administration.

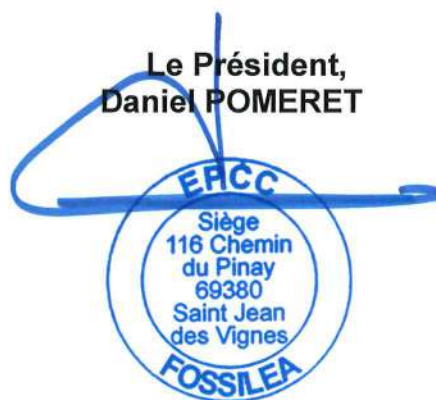
Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026,

Le Conseil d'administration à l'unanimité :

- Prend acte du rapport d'orientations budgétaires 2026, ci-joint, et du débat sur ce rapport d'orientations budgétaires.

**Le Secrétaire,
Laurent DUBUY**

**Le Président,
Daniel POMERET**



FOSSILEA

L'odyssée géologique du Beaujolais

SOUS-PREFECTURE

19 DEC. 2025

VILLEFRANCHE S/S (Rhône)
Reçu le

Débat d'orientations budgétaires 2026

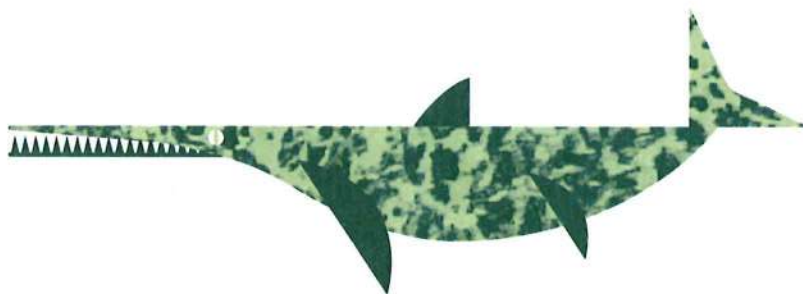


Table des matières

I.	Préambule.....	2
II.	Contexte dans lequel s'inscrit le budget 2026	2
a.	Contexte général.....	2
b.	Situation financière provisoire de l'EPCC à fin 2025	3
III.	Section d'exploitation – hypothèses envisagées.....	4
a.	Recettes	4
	Recettes tarifaires.....	4
	Mécénat et Participations des membres.....	4
b.	Dépenses	5
	Charges à caractère général.....	5
	Charges de personnel	5
	Autres charges de gestion courante.....	6
IV.	Section d'investissement – hypothèses envisagées	6
V.	Synthèse.....	7
VI.	Politique en matière de ressources humaines.....	7



I. Préambule

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) **FOSSILEA** a été créé par arrêté n°69-2024-12-05-00018 du 2 décembre 2024.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est un exercice réglementaire prévu par l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif (instruction budgétaire et comptable M4).

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut donc intervenir ni le même jour, ni au cours de la même séance que celle dédiée au vote du budget.

Le DOB est traduit dans un rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Le budget de l'EPCC doit être adopté à l'équilibre strict. Cet équilibre doit s'analyser au global mais également section par section. Le budget est donc composé d'une section d'exploitation et d'une section d'investissement présentant, chacune, autant de recettes que de dépenses.

En comptabilité publique, les recettes comme les dépenses sont en général de deux natures :

- les recettes ou dépenses réelles correspondant à des flux financiers effectifs (encaissement ou décaissement au niveau de la trésorerie) ;
- les recettes ou dépenses d'ordre correspondant à des écritures comptables liées à l'actif immobilisé principalement (dotations aux amortissements, constitution de provisions, etc.).

II. Contexte dans lequel s'inscrit le budget 2026

a. Contexte général

L'économie mondiale est marquée par un ralentissement restant modéré au regard des différentes crises mondiales (guerres, politique douanière américaine). Les banques mondiales pilotent une baisse des taux directeurs qui devraient alors se stabiliser (entre 2% pour la BCE et 3% pour la FED).

La zone euro présente une croissance de 1.3% en 2025 (boostée par l'anticipation de la hausse des droits de douane). La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'Allemagne traverse des difficultés économiques (+0.3% en 2025).

L'économie française résiste dans le contexte politique très incertain grâce à certains secteurs, notamment l'aéronautique. L'inflation sera contenue en 2026.

Les débats concernant le budget 2026 sont en cours et ne permettent pas à ce stade d'appréhender leurs issues.



Des décisions héritées et le projet de loi de finances pour 2026 déposé par le gouvernement Lecornu prévoit plusieurs mesures de mises à contribution du secteur public local, impactant les membres de l'établissement public :

- Augmentation des charges sociales sur les agents titulaires (+ 3 points au taux de cotisation à la CNRACL),
- Prélèvement sur les ressources fiscales et de péréquation (moindre compensation de la réduction des bases des locaux industriels, baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, plafonnements des fractions de taxe sur la valeur ajoutée, mise en place d'un DILICO 2, baisse de la dotation de compensation des Communautés, évolution des règles concernant le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, etc.)
- Diminution des enveloppes dédiées à l'investissement local (création d'un fonds d'investissement pour les territoires, réduction du fonds vert, etc.)

b. Situation financière provisoire de l'EPCC à fin 2025

La barre des 10 000 visiteurs a été franchie début septembre 2025 et devrait permettre d'approcher 15 000 visiteurs pour l'année 2025. Les mois de juillet et d'août ont notamment enregistré 6 000 visiteurs.

L'année 2025 était une année partielle au regard de l'ouverture au public mi-mai. Le développement du site a été atténué par l'absence de direction au second semestre.

Le compte administratif provisoire pour l'année 2025 fait ressortir les résultats suivants :

CA 2025

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	53k€
Report n-1	0k€
Résultat cumulé	53k€

Section d'investissement

Résultat de l'exercice	-22k€
Report n-1	0k€
Résultat cumulé	-22k€

Solde de clôture	31k€
------------------	------

2026 sera donc la première année d'exploitation complète et devra permettre d'atteindre un rythme de croisière tout en recherchant la diversification et le développement des financements.



III. Section d'exploitation – hypothèses envisagées

a. Recettes

Les recettes d'exploitation de Fossilea sont composées de :

- Les recettes issues de la billetterie,
- Les recettes issues des ventes de la boutique,
- Les recettes de locations d'espaces (à développer),
- Les recettes liées au restaurant,
- Le mécénat (à développer),
- Les participations des deux membres, la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées et la commune de Saint-Jean-des-Vignes,

Recettes tarifaires

Afin de déterminer le niveau des recettes, l'hypothèse retenue est une fréquentation de xxx

Pour rappel, les tarifs actuels sont :

- Pour la billetterie :

	ENTREES	ATELIERS
Tarif plein (adulte)	9 €	5 €
Tarif réduit (demandeur d'emploi, 16-25 ans, etc.)	6,5 €	//
Tarif réduit (enfant)	5 €	5 €
Tarif réduit (scolaire)	6 €	5 €

Des PASS annuels, des tarifs groupes et tarifs classe ont également été mis en place. A ce stade, aucune révision tarifaire n'a été évaluée.

Estimées de façon très prudente, les recettes tarifaires s'établissent ainsi à :

- Billetterie : 110 000 euros (entrées et ateliers compris),
- Locations d'espaces : 5 000 euros,
- Boutique : 30 000 euros,
- Redevance versée par le restaurateur : 10 000 euros.

✿ *Les recettes tarifaires seraient ainsi estimées à 155 k€ au budget 2026 (contre 162 k€ au budget 2025).*

Mécénat et Participations des membres

Conformément aux statuts, les participations des membres se décomposent comme suit :

- Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) : 440 000 euros permettant l'équilibre du budget dans son ensemble (sections d'exploitation et d'investissement, sans recours à l'emprunt),



- Saint-Jean-des-Vignes : 1 000 euros.

Deux autres recettes sont identifiées :

- La participation du Syndicat mixte du Beaujolais au titre du partenariat scientifique pour le Géoparc : 12 000 euros,
- Des recettes de mécénat : 5 000 euros.

✿ *Les subventions et participations (chapitre 74) et de mécénat (chapitre 75) seraient ainsi portées à 458 k€ au budget 2026 (contre 577 k€ au budget 2025).*

b. Dépenses

Charges à caractère général

Les principaux postes sont :

- Le renouvellement du stock de la boutique : 15 000 euros,
- Les fluides (eau, électricité, carburant) : 42 000 euros,
- Des fournitures pédagogiques, techniques et administratives : 15 000 euros,
- Les charges de téléphonie et de réseau (y compris location des terminaux bancaires) : 7 000 euros
- Les charges liées à l'entretien et la maintenance du bâtiment (y compris de la scénographie) et du jardin : 42 250 euros,
- Les frais de nettoyage et d'alarme : 25 000 euros,
- La redevance d'occupation versée à la CCBPD : 1 000 euros,
- La maintenance informatique : 9 500 euros,
- La communication : 10 000 euros,
- Une enveloppe dédiée au renouvellement de l'exposition temporaire : 15 000 euros,
- Les assurances : 7 000 euros,
- D'autres frais de fonctionnement divers (formation, frais de déplacement, etc.).

✿ *Les charges à caractère général seraient ainsi estimées à environ 199 k€ (contre 267 k€ au budget primitif 2025).*

Charges de personnel

Les charges de personnel ont été calibrées selon les hypothèses suivantes :

- Direction
 - Valorisation du poste sur 12 mois (bien que l'arrivée de la nouvelle direction ne se fasse *a priori* pas au 1^{er} janvier 2026),
- Conservation
 - Valorisation du poste permanent en tenant compte de la prime d'ancienneté applicable dès le 13^{ème} mois dans la structure,
- Gestion administrative et technique



-  Valorisation des 2 postes permanents en tenant compte de la prime d'ancienneté applicable dès le 13^{ème} mois dans la structure,
- Médiation
 -  Valorisation des 4 postes permanents en tenant compte de la prime d'ancienneté applicable dès le 13^{ème} mois dans la structure,
 -  Valorisation d'un renfort d'été limité à 4 mois,
 -  Valorisation d'enveloppes dédiées aux majorations applicables en cas de travail les jours fériés.

✿ *Les charges de personnel seraient ainsi estimées à environ 407 k€ (contre 430 k€ au budget primitif 2025)*

Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante se composent de frais liés au logiciel de billetterie pour un montant de 4 000 euros.

✿ *Les autres charges de gestion courante seraient ainsi estimées à environ 4 k€ (contre 24 k€ au budget primitif 2025)*

IV. Section d'investissement – hypothèses envisagées

La constatation de résultats budgétaires 2025 excédentaires permettra d'alimenter la section d'investissement et d'envisager une enveloppe sur différents postes à arbitrer en lien avec la nouvelle direction de l'EPCC.

Aucun recours à l'emprunt ne sera envisagé pour équilibrer la section d'investissement.



V. Synthèse

RECETTES

Exploitation		613k€	613k€
74 - Subventions d'exploitation	453k€	199k€	011 - Charges à caractère général
70 - Vente de produits fabriqués, prestations	155k€	407k€	012 - Charges de personnel
75 - Autres produits de gestion courante	5k€	4k€	65 - Autres charges de gestion courante
042 - Reprises de subventions	0k€	1k€	042 - Amortissements
002 - Report n-1	non intégré	3k€	023 - Virement à l'investissement

Investissement		0k€	0k€
021 - Virement du fonctionnement	à définir en lien avec la future direction (PSC) et dans la limite du report excédentaire (aucun recours à l'emprunt)	21 - Immobilisations corporelles (collections)	
10 - Dotations		21 - Immobilisations corporelles (matériel, mobilier)	
16 - Emprunt d'équilibre		16 - Remboursement du capital de la dette	
040 - Amortissements		040 - Reprises de subventions	

VI. Politique en matière de ressources humaines

L'équipe de l'EPCC FOSSILEA est composée de 8 emplois permanents :

- Le poste de direction ayant un statut d'agent contractuel de la fonction publique territoriale,
- Le restant de l'équipe relevant du code du travail et soumis à la convention collective ECLAT :
 - 1 conservateur scientifique,
 - 1 gestionnaire administrative et financière,
 - 4 médiateurs,
 - 1 gestionnaire technique.

A l'exception du conservateur, l'ensemble des salariés est à temps complet.

Au cours de l'année 2025, l'EPCC a fait appel à des contrats à durée déterminée pour couvrir la période estivale (2 contrats de 6 mois) et plusieurs stagiaires sont venus en appui de l'équipe.





EPCC FOSSILEA

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025**

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Pierres Dorées à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq à neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Président.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 14

Nombre d'exprimés : 16

SOUS-PREFECTURE**19 DEC. 2025**VILLEFRANCHE S/S (Rhône)
Reçu le**Etaient présents :**

Délégués de la CCBPD : Daniel POMERET, Claire PEIGNE, Philippe BOUTEILLE, Sylvie JOVILLARD, Philippe SOLER, Laurent DUBUY, Valérie DUGELAY, Gérard CHARDON (titulaires)

Déléguée de la commune de Saint-Jean-des-Vignes :

Alexandra CHEVALIER,

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Christiane ENTZMANN

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCOUD

Délégués de l'EPCC FOSSILEA représentants du personnel : Céline GIGLIO, Corentin FAVRE.

Présence exceptionnelle : Pauline LANDRY-TEMPOREL (DGA à la CCBPD), Eric TEISSIER (DGS à la CCBPD).

Absents Excusés :

Déléguée titulaire de la CCBPD : Pascale BAY

Délégués suppléants de la CCBPD : Jacques PARIOST, Catherine MOINE, Christian GALLET, Régine GAUTHIER GUDIN, René BLANCHET, Séverine FELIX, Marie-Claire PAQUET.

Déléguée de la commune de Saint-Jean-des-Vignes : Mélanie PEREZ

Délégué de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD

Pouvoirs :

- Pascale BAY donne pouvoir à Valérie DUGELAY
- Denis BINAUD donne pouvoir à Christiane ENTZMANN

Secrétaire de séance : Laurent DUBUY

IX. Recrutement d'une nouvelle direction pour l'EPCC

Suite à la vacance du poste de direction de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) FOSSILEA, un appel à candidatures a été lancé selon les termes suivants :

1. Missions

Placé sous l'autorité du Conseil d'administration et de son Président, le directeur dirigera l'établissement dans l'ensemble de ses dimensions, y compris managériales, en veillant à son bon fonctionnement et à la continuité du service public.

Il rédigera en collaboration avec l'ensemble de l'équipe le projet scientifique et culturel (PSC) puis en rendra compte au Conseil d'administration.

Il animera et coordonnera l'équipe du musée placée sous sa responsabilité, composée de 7 salariés permanents (régis par la convention collective « ECLAT ») et de saisonniers. Il devra prévoir et gérer les moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de ses missions.

Il assurera, en coordination avec le conservateur, la gestion et l'enrichissement des collections, en coordonnant les missions d'inventaire et de récolement des collections de l'association Espace Pierres Folles et de l'EPCC, toutes deux conservées au sein de l'établissement.

Il assurera la programmation de l'activité scientifique, pédagogique et culturelle de l'établissement.

Il assurera la valorisation du patrimoine géologique du Beaujolais, son histoire paléontologique, et les liens étroits qui existent entre les ressources géologiques locales et l'humanité, de la préhistoire à nos jours. Il veillera pour cela au développement d'une offre de médiation riche et variée.

Il organisera des expositions temporaires d'envergure locale et régionale.

Il s'attachera à inscrire l'établissement comme acteur majeur de la vie culturelle du territoire en élaborant et mettant en œuvre une stratégie de diversification des publics. Il concevra une programmation culturelle ambitieuse et riche répondant autant aux programmes scolaires qu'aux préoccupations de société du moment.

Il développera un réseau des partenaires, à toutes les échelles, du niveau local à l'international.

Il définira et mettra en œuvre la stratégie de communication de la structure.

Il organisera et supervisera la mise en œuvre d'actions d'animation et de médiation.

Il sera l'ordonnateur des recettes et dépenses de l'établissement, préparera le budget et les décisions modificatives et en assurera l'exécution, avec l'appui d'une gestionnaire administrative et financière. Il sécurisera et diversifiera les ressources financières du musée par la recherche de partenariats, de mécénat, la vente de prestations et de produits. Il préparera les réunions institutionnelles de l'établissement (Conseil d'Administration).

Il rendra compte auprès des deux membres de l'EPCC de l'activité de l'établissement. Il concevra des indicateurs et supervisera l'évaluation du projet d'établissement.

Il sera également amené à assurer les missions du service des publics.

2. Profil recherché

Enrichi d'expériences en management opérationnel ou fonctionnel, le candidat est spécialisé dans un (ou plusieurs) des domaines scientifiques évoqués dans la structure à savoir la géologie, la paléontologie, la préhistoire et/ou l'archéologie. Il devra en outre avoir une expérience en commissariat d'expositions et de production d'expositions.

Le candidat doit être doté d'une capacité à travailler en transversalité et en partenariat avec les autres acteurs culturels du territoire, tant au niveau local que national.

Force de propositions, rigoureux et organisé, il possède une aptitude à fédérer une équipe autour d'un projet de direction. Le candidat dispose d'une aptitude dans le management d'équipes aux métiers et fonctions diverses. Il possède également une expérience et des connaissances avérées en matière de pilotage administratif et financier d'un établissement public culturel de même type.

Créatif et à l'écoute, il doit avoir démontré ses qualités de négociateur.

Une connaissance du territoire du Beaujolais et de ses acteurs serait un plus.

3. Conditions d'emploi

Mandat de 5 ans sur la base d'un contrat à durée déterminée de droit public, renouvelable par période de 3 ans.

- Poste ouvert par voie statutaire (détachement, disponibilité) ou contractuelle.
- Cadre d'emplois : attaché.
- Rémunération selon expérience et/ou position statutaire.
- Temps complet.
- Déplacements fréquents, astreintes-représentations en soirée et le week-end.

- Localisation géographique du poste : Chemin du Pinay, St Jean des Vignes, 69380.

Suite à la parution de l'offre d'emploi, 12 candidatures ont été reçues, parmi lesquels :

- 2 étaient sans lien avec les attentes du poste,
- 7 présentaient des expertises et connaissances de l'un des domaines attendus mais étaient insuffisantes quant aux attentes liées au poste de direction, certains disposant d'une expérience trop limitée par rapport au profil (professionnels ayant effectué de simples stages ou uniquement de la médiation culturelle),
- 3 ont été retenues par le jury pour réaliser un entretien.

Après analyse des candidatures, les trois candidats ont été convoqués selon le déroulé suivant :

- Maud PASCAL
- Edwige MOLIERE
- Antoine DEYDIER

Le jury s'est tenu le 28 novembre de 8h30 à 12h au siège de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées en présence de :

- Daniel POMERET, Président de l'EPCC et de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées
- Philippe BOUTEILLE, Administrateur de l'EPCC et Maire de Saint-Jean-des-Vignes
- Eric TEISSIER, Directeur général des services de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées
- Pauline LANDRY-TEMPOREL, Directrice générale adjointe aux ressources de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-12-05-00018 du 2 décembre 2024 relatif à la création de l'Etablissement public de coopération culturelle FOSSILEA,

Vu l'article 12 des statuts de l'EPCC FOSSILEA,

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de :

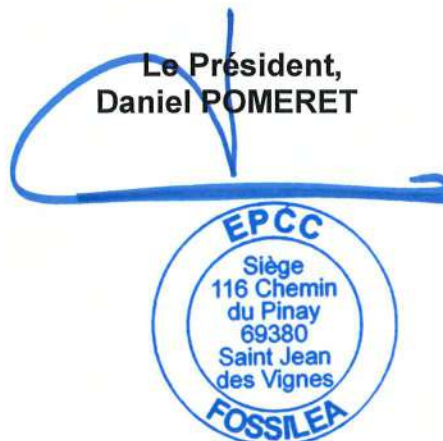
- Retenir la candidature de Maud PASCAL au poste de direction de l'EPCC Fossilea à compter du 1^{er} février 2026,
- Fixer à cinq ans la durée du mandat de la directrice,
- Autoriser le Président à négocier et à signer le contrat de travail et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La majorité des deux tiers nécessaire pour ce point est atteinte.

**Le Secrétaire,
Laurent DUBUY**



**Le Président,
Daniel POMERET**



EPCC FOSSILEA

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025**

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Pierres Dorées à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq à neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Président.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 14

Nombre d'exprimés : 16

SOUS-PREFECTURE**19 DEC. 2025**VILLEFRANCHE S/S (Rhône)
Reçu le**Etaient présents :**

Délégués de la CCBPD : Daniel POMERET, Claire PEIGNE, Philippe BOUTEILLE, Sylvie JOVILLARD, Philippe SOLER, Laurent DUBUY, Valérie DUGELAY, Gérard CHARDON (titulaires)

Déléguée de la commune de Saint-Jean-des-Vignes :

Alexandra CHEVALIER,

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Christiane ENTZMANN

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCOD

Délégués de l'EPCC FOSSILEA représentants du personnel : Céline GIGLIO, Corentin FAVRE.

Présence exceptionnelle : Pauline LANDRY-TEMPOREL (DGA à la CCBPD), Eric TEISSIER (DGS à la CCBPD).

Absents Excusés :

Déléguée titulaire de la CCBPD : Pascale BAY

Délégués suppléants de la CCBPD : Jacques PARIOST, Catherine MOINE, Christian GALLET, Régine GAUTHIER GUDIN, René BLANCHET, Séverine FELIX, Marie-Claire PAQUET.

Déléguée de la commune de Saint-Jean-des-Vignes : Mélanie PEREZ

Délégué de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD

Pouvoirs :

- Pascale BAY donne pouvoir à Valérie DUGELAY
- Denis BINAUD donne pouvoir à Christiane ENTZMANN

Secrétaire de séance : Laurent DUBUY

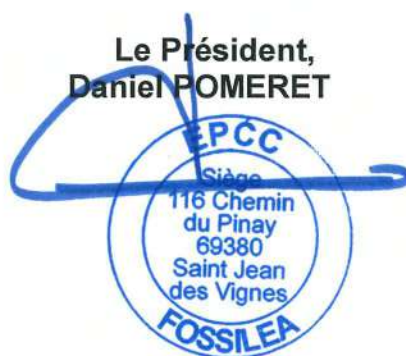
I. Désignation du Secrétaire de séance

Le conseil d'administration, à l'unanimité, désigne Laurent DUBUY pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Le Secrétaire,
Laurent DUBUY**



**Le Président,
Daniel POMERET**



EPCC FOSSILEA

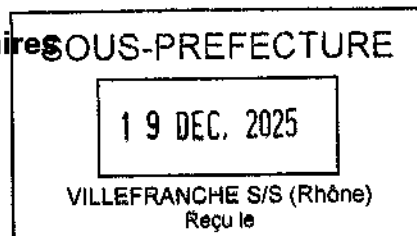
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025**

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Pierres Dorées à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq à neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Président.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 14

Nombre d'exprimés : 16



Etaient présents :

Délégués de la CCBPD : Daniel POMERET, Claire PEIGNE, Philippe BOUTEILLE, Sylvie JOVILLARD, Philippe SOLER, Laurent DUBUY, Valérie DUGELAY, Gérard CHARDON (titulaires)

Déléguée de la commune de Saint-Jean-des-Vignes :
Alexandra CHEVALIER,

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Christiane ENTZMANN

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCOD

Délégués de l'EPCC FOSSILEA représentants du personnel :
Céline GIGLIO, Corentin FAVRE.

Présence exceptionnelle : Pauline LANDRY-TEMPOREL (DGA à la CCBPD), Eric TEISSIER (DGS à la CCBPD).

Absents Excusés :

Déléguée titulaire de la CCBPD : Pascale BAY

Délégués suppléants de la CCBPD : Jacques PARIOST, Catherine MOINE, Christian GALLET, Régine GAUTHIER GUDIN, René BLANCHET, Séverine FELIX, Marie-Claire PAQUET.

Déléguée de la commune de Saint-Jean-des-Vignes : Mélanie PEREZ

Délégué de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD

Pouvoirs :

- Pascale BAY donne pouvoir à Valérie DUGELAY
- Denis BINAUD donne pouvoir à Christiane ENTZMANN

Secrétaire de séance : Laurent DUBUY

**II. Approbation du procès-verbal du Conseil
d'administration du 17 septembre 2025**

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 17 septembre 2025
a été transmis aux membres par mail.

En l'absence d'observation, le procès-verbal du 17 septembre 2025
est adopté à l'unanimité.

**Le Secrétaire,
Laurent DUBUY**



**Le Président,
Daniel POMERET**

